

Conclusions 2023 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

Madagascar

En 2023, Madagascar a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le ministère du Travail a mené des inspections ciblées dans plusieurs régions et dans l'économie informelle, ce qui a permis d'identifier 830 enfants travaillant dans les carrières de pierre, le travail domestique, la culture de la vanille et l'extraction de mica. Le ministère de l'Éducation a également fourni des repas scolaires à 1 262 000 enfants, contribuant ainsi à leur scolarisation et à réduire leur vulnérabilité au travail des enfants. En outre, les pouvoirs publics de la région de l'Anôsy se sont associés à PACT Madagascar pour mener une enquête sur le travail des enfants dans l'extraction du mica, laquelle a permis d'identifier 780 enfants travaillant dans ce secteur. Toutefois, les ressources consacrées à l'application de la législation sur le travail des enfants étant limitées, les efforts de l'État malgache visant à protéger ces derniers des pires formes de travail des enfants pourraient s'en trouver entravés et le pays ne dispose actuellement pas d'un plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants.

Les mesures suggérées ci-dessous – si l'État les appliquait – combleraient les lacunes identifiées par le département du Travail des États-Unis relatives à la mise en œuvre des engagements internationaux de Madagascar visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.

Domaine	Mesure proposée
Application	Publier des informations exhaustives en matière d'application de la législation du travail portant sur le travail des enfants, notamment le nombre et le type d'inspections du travail menées et le nombre d'infractions constatées, de sanctions prononcées et d'amendes perçues au cours de la période visée par le présent rapport.
	Veiller à ce que les inspecteurs du travail se voient dispenser la formation appropriée sur le travail des enfants dans le secteur informel, sur les travaux dangereux (dont la liste a été mise à jour en 2018) et sur les indicateurs de traite des personnes, notamment celle des enfants.
	Faire passer le nombre d'inspecteurs du travail de 189 à 387 afin de couvrir convenablement la population active, qui compte environ 15,5 millions de travailleurs.
	Veiller à ce que l'Inspection du travail reçoive un budget approprié, notamment pour ses transports, afin de mener des inspections dans les zones rurales et le secteur informel.
	Élaborer, diffuser et mettre en œuvre des procédures opérationnelles standard officielles visant à détecter et à renvoyer devant les tribunaux les cas de traite des personnes, et rechercher de manière proactive tout indicateur de traite au sein des populations vulnérables, y compris chez les enfants qui travaillent.

Domaine	Mesure proposée
	<p data-bbox="459 237 1427 352">Publier des données relatives à l'application du droit pénal spécifiant le nombre d'enquêtes, de poursuites et de condamnations et précisant si des peines ont été prononcées pour les infractions relatives aux pires formes de travail des enfants.</p> <hr/> <p data-bbox="459 363 1427 478">Veiller à ce que les organismes d'application du droit pénal disposent de suffisamment de personnel, de matériel et de moyens de transport pour lutter contre les pires formes de travail des enfants.</p> <hr/> <p data-bbox="459 510 1427 625">Veiller à ce que les infractions pénales associées aux pires formes de travail des enfants fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites en vertu de la législation pertinente.</p>
Coordination	<p data-bbox="459 646 1427 762">Veiller à ce que le Comité national de lutte contre le travail des enfants et les comités régionaux chargés du même mandat se voient allouer le budget approprié pour s'acquitter de leur mission.</p>
Politiques gouvernementales	<p data-bbox="459 772 1427 856">Adopter une politique nationale visant à combattre le travail des enfants, y compris sous ses pires formes.</p>
Programmes sociaux	<p data-bbox="459 867 1427 1098">Intensifier les efforts visant à supprimer les obstacles à l'éducation pour la rendre accessible à tous les enfants, y compris ceux des communautés rurales, en éliminant les frais informels, en améliorant les infrastructures scolaires, les programmes d'alimentation, la dotation en personnel et les services de transport, en fournissant un accès à des installations sanitaires et des produits d'hygiène féminine, et en augmentant les taux d'enregistrement des naissances.</p> <hr/> <p data-bbox="459 1108 1427 1215">Élargir la portée des programmes de lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture, les services domestiques, la mendicité, l'extraction minière et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.</p>